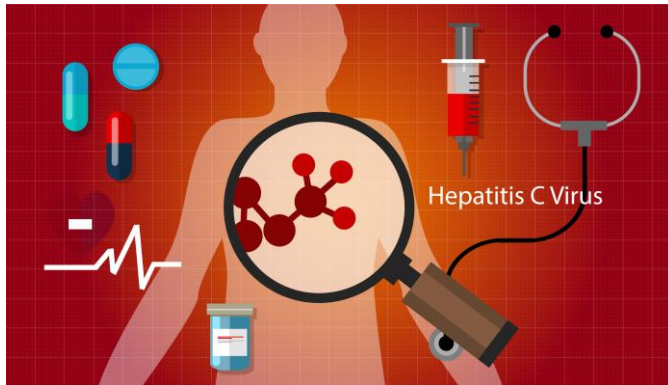


L'hépatite C est une maladie du foie provoquée par le virus de l'hépatite C (VHC). Dans la majorité des cas, la contamination passe inaperçue. Le virus peut provoquer une infection aiguë, majoritairement asymptomatique, et une infection chronique. Celle-ci peut évoluer vers une cirrhose ou un cancer du foie. Il existe diverses souches identifiées de virus de l'hépatite C, les génotypes, dont dépendra la sensibilité au traitement.



Actuellement, au contraire des hépatites A & B, aucun vaccin n'est disponible pour prévenir la maladie.

L'hépatite C touche 3% de la population mondiale. En Europe, 5 millions de personnes en sont atteintes, 50% des personnes contaminées l'ignorent.

Alors autant savoir...

Comment se transmet-elle ?

C'est principalement l'exposition au sang qui est responsable de la propagation du virus de l'hépatite C. Les personnes concernées sont :

- Les toxicomanes (ex : seringue, cuillère, paille, ...).
- Les personnes transfusées avant 1990.
- Les travailleurs lors d'un contact accidentel avec du sang ou un autre liquide biologique.

Et dans une moindre mesure :

- Les contacts intrafamiliaux (partage du rasoir, ...), de la mère à l'enfant lors de l'accouchement, etc.

Néanmoins, certaines personnes atteintes de l'hépatite C ne connaissent pas l'origine de l'infection. Rien ne permet de croire que le virus de l'hépatite C peut être transmis par simple contact. Les éternuements, la toux ou une étreinte ne présentent aucun risque de transmission. Il n'existe pas non plus de preuves que ce virus peut être transmis par les aliments ou l'eau.

Le porteur de virus est contagieux dès que le virus est détectable dans le sang (15 jours environ après la contamination) et tant qu'il le reste. Il s'agit d'un virus résistant, il peut survivre plusieurs semaines à l'extérieur de l'hôte.

Comment se manifeste la maladie ?

La période d'incubation de l'hépatite C (temps qui s'écoule entre l'exposition initiale au virus et l'apparition des premiers symptômes de la maladie) varie entre 2 semaines et 6 mois, mais est plus souvent de 6 à 9 semaines.

Après l'infection initiale, près de 80% des sujets sont asymptomatiques. Pour les autres, les symptômes aigus de l'hépatite C sont : la fièvre, les nausées et les vomissements, une perte d'appétit, des maux d'estomac, une grande fatigue, une coloration jaune de la peau et des yeux (jaunisse), des urines foncées.

Les personnes asymptomatiques peuvent transmettre le virus sans le savoir.



15 à 45% des hépatites C aiguës, symptomatiques ou non, vont évoluer vers la guérison spontanée sans traitement (la personne infectée se débarrasse du virus dans les 6 mois qui suivent l'infection).

55 à 85% des patients infectés vont développer une forme chronique de la maladie, de gravité variable (avec ou sans lésions hépatiques), mais aussi avec un risque de cirrhose du foie (15 à 30% sur une durée de 20 ans) et de cancer du foie.

Diagnostic

En vue de déceler l'hépatite C, les tests couramment effectués sont la détection des anticorps, la recherche du virus dans le sang (PCR), l'évaluation de la fonction hépatique.

Dépistage

Le dépistage peut être proposé par les médecins traitants ou spécialistes. En présence d'un risque professionnel, il est prescrit par le médecin du travail si les circonstances l'exigent et, notamment, dans le suivi des accidents exposant au sang.

Traitement

Lorsqu'ils sont nécessaires, les traitements actuels combinant plusieurs nouveaux médicaments, permettent de guérir la plupart des personnes infectées. Leur coût très élevé rendra cependant leur accès problématique dans les pays en voie de développement et même dans des pays à revenu élevé.

Comment la prévenir dans le milieu professionnel ?

A ce jour, il n'existe pas de vaccin contre l'hépatite C !

La prévention du risque professionnel repose avant tout sur le respect des précautions d'hygiène de base au cours des soins, dites « précautions générales ». Ces précautions sont appliquées dans toutes les situations où les travailleurs risquent d'être exposés à du sang ou aux liquides biologiques.

Que faire en cas d'accident par exposition au sang (AES) ?

Une exposition accidentelle au sang ou aux liquides biologiques ne doit jamais être négligée :

1. Laver soigneusement la zone lésée et la désinfecter.
2. Contacter immédiatement votre responsable. Il vous détaillera la procédure à suivre afin d'entamer la prise en charge (prise de sang).
3. Le médecin du travail est à votre disposition pour toute information.

Sources bibliographiques

- <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs164/fr>
- <https://www.pasteur.fr/fr/institut-pasteur/presse/fiches-info/hepatites-virales>